BAIL A FERME

Entre les soussigr	nés				
né(e) le					, propriétaire,
BAILLEUR d'une					
et	•				
né(e) le					, exploitant agricole,
PRENEURS d'aut	tre part,				
IL A ETE CONVE	NU CE Q	UI SUIT	:		
les présentes	, à	bail	à ferme, à	a Monsieu	cède(nt), par ir (ou Monsieur et (ou acceptent solidairement
commune	section	n°	lieux-dits	contenance	nature
soit une contenan <i>Un état des lieux</i>			entre les deux part	ies, est anne	xé au présent bail.
Le présent bail es	t fait aux	condition	ns suivantes, que les	s preneurs s'o	bligent à exécuter :
θ DUREE DU BA	IL:				
Le présent bail es qui commence	st consent à couri		epté pour une durée	e de neuf ann	ées entières et consécutives, pour se terminer

CONDITIONS .
Pour tout ce qui concerne les obligations contractuelles, les deux parties déclarent s'en référer au statut du fermage, aux arrêtés préfectoraux en vigueur et au contrat type fermage départemental.
En outre, le preneur déclare mettre en valeur une superficie deha, en nature de, en supplément de celle figurant au présent bail.
θ PRIX DU BAIL :
Le présent bail est consenti moyennant un fermage annuel de(somme en euros libellée en toutes lettres),
payable à terme échu lede chaque année, le premier paiement devant être effectué le
Conformément à la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche et du décret n°2010-1126 du 27 septembre 2010 pris en application, le présent bail sera indexé chaque année sur la variation de l'indice fermage.
L'indice fermage de référence est deapplicable à compter du 1er octobre
θ ENREGISTREMENT :
Le présent bail pourra être enregistré au bureau de la recette locale des impôts.
Le montant des droits d'enregistrement de ce bail est à la charge du(des) preneur(s) qui s'y obligent.
Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent bail, les parties déclarent s'en référer à l'arbitrage du tribunal paritaire des baux ruraux.
Fait en triple exemplaire (dont un original pour l'enregistrement) à le
LE(S) BAILLEUR(S) ¹ LE(S) PRENEUR(S) ²

¹ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé ».